

Tarifs 2011¹

frais de dossier (payable une seule fois à la première inscription)	18 €
droit individuel de base (payable à chaque année universitaire d'inscription)	100 €
droit d'accès aux UE	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
- UE suivie en FOD ⁴	200 € / UE
mémoire professionnel + note bibliographique	
- demandeur d'emploi (cat. 1 à 4) ²	5 € / ECTS
- demandeur d'emploi (cat. 5 à 8) ³	25 € / ECTS
- individuel payant	55 € / ECTS
- salarié pris en charge	125 € / ECTS
rapport d'expérience validation des acquis ⁵	152 €
- VAE	1 200 €
- VAP85	520 €
- VES	300 €

¹ tarifs révisibles annuellement après approbation du CA

² vous êtes sans emploi et inscrit à pôle emploi en catégories

1 à 4

³ vous occupez un emploi et inscrit à pôle emploi en catégories 5 à 8 - dossier soumis à l'acceptation de la direction du centre régional

⁴ UE suivie en formation ouverte à distance dans un autre centre organisateur Cnam quel que soit votre statut

⁵ demandez un rendez-vous avec un de nos conseillers

Renseignements et inscriptions

INSCRIPTIONS

- Ouverture des pré-inscriptions pour l'année 2011-2012 : **6 juin 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 1^{er} semestre (sept. 2011 à fév. 2012) : **31 oct. 2011**
- Clôture des inscriptions pour le 2nd semestre (mars à juin 2012) : **31 mars 2012**

voir calendrier au recto

Après avoir pris connaissance des modalités de formation et de son déroulement, procédez dans un premier temps à votre pré-inscription sur le site www.cnam.re en prenant soin de renseigner rigoureusement chacune des rubriques de votre dossier.

Cette procédure sans engagement ne vaut pas inscription. **Votre inscription au centre régional du Cnam de La Réunion ne devient définitive qu'une fois votre dossier validé auprès de nos services** (cf. pièces à rapporter au centre régional du Port ci-dessous).

Pour tout renseignement, contactez le service accueil :

♦ par téléphone au 0262.42.28.37

♦ par mail à info@cnam.re

♦ horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h15 à 12h15.

RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de **10 jours après le dépôt de leur dossier** d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Si la demande de résiliation à lieu au-delà du délai de rétractation prévu, les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) ne seront pas restitués. **La demande de résiliation doit impérativement faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception.**

Pièces à fournir

- un CV détaillé à jour
- une lettre de motivation
- photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (téléchargeable sur www.cnam.re) ou dernier bulletin de salaire **OU** historique d'inscription de pôle emploi de moins de 15 jours faisant apparaître la catégorie de demandeur d'emploi
- un justificatif de la couverture sociale
- photocopie de la carte d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 2 photographies d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm portant, au dos, votre nom et la formation
- photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCnam **OU** attestation de prise en charge par l'employeur (téléchargeable sur www.cnam.re - si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques d'un montant équivalent au tarif pour une personne inscrite à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCnam).

Les frais de dossier et le droit de base annuel au titre de l'année en cours (soit 118 €) sont exigibles dès le premier jour de l'inscription.

Tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non ou mal renseignée) ne sera pas accepté.

Pour en savoir plus, consultez notre site www.cnam.re

le cnam



TITRE PROFESSIONNEL II

CPN03 - code NSF : 333

Responsable de Projets de formation (1200 heures)

Titre professionnel Bac + 4 avec **120 crédits ECTS**
Titre enregistré sur demande au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 8 juillet 2009 publié au JO du 21 juillet 2009. Habilitation pour 3 ans.



mise à jour le 01/09/2011

Responsable de Projets de formation

Responsable dans un service formation d'entreprise, d'organisme public national ou local, ou dans le domaine associatif, cadre pédagogique, coordinateur d'actions de formation.

Calendrier¹

Début des cours :

lundi 19 septembre 2011
(réunion de pré-rentree dans la semaine 40)

1er semestre

Date limite d'inscription : 31 octobre 2011

- Enseignements : du 19 septembre 2011 au 10 février 2012
- Interruption des cours : du 19 déc. 2011 au 6 janvier 2012 inclus
- Reprise des cours : 9 janvier 2012
- Arrêt des cours : 10 février 2012
- Révisions : du 13 au 17 fév. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 20 au 24 février 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

2nd semestre

Date limite d'inscription : 31 mars 2012

- Enseignements : du 27 février au 29 juin 2012
- Révisions : du 2 au 6 juil. 2012 inclus
- Examens UE 1^{ère} session : du 9 au 13 juillet 2012 inclus
- Examens UE 2^{nde} session : du 3 au 14 septembre 2012 inclus

¹ A titre indicatif, les dates ci-dessus étant susceptibles de subir des modifications en cours d'année.

Objectifs

- Acquérir les bases de l'ingénierie de la formation et de la conduite de projet d'action ;
- Savoir les utiliser dans la conception et la mise en œuvre d'une action ou d'un dispositif de formation ;
- Identifier les concepts de l'analyse du travail et de la production des compétences ;
- Repérer les théories de l'apprentissage des adultes, identifier les principales démarches et approches pédagogiques présentes dans le champ et leurs tendances d'évolution ;
- Identifier les systèmes juridiques et institutionnels présents dans le champ et leurs perspectives d'évolution.

Public et pré-requis

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi, contrats de professionnalisation.

Conditions d'accès

- Etre titulaire d'un Bac + 2 ou d'un diplôme homologué au niveau III ou reconnu équivalent en relation avec la formation envisagée ;
- OU par la VAE (validation des acquis de l'expérience) / VAP85 / VES
- Si Bac+2 mais **absence d'expérience professionnelle** dans le domaine de la formation des adultes, valider au choix l'une des 2 UE de pré-requis :
- **FAD101** - Formation des adultes histoire cadres et acteurs (sem. 1 / 4 ECTS)
- **FAD102** - Pratiques pédagogiques en formation d'adultes (sem.1 / 6 ECTS)
- Si Bac+2 mais **absence de formation** dans le domaine des sciences sociales, valider au choix l'une des 2 UE de pré-requis :
- **AST001** - Introduction à la sociologie (sem. 1 / 6 ECTS)
- **PST002** - Psychologie générale éléments de psychologie cognitive clinique et sociale (sem.2 / 6 ECTS)
(cf. détails page 2).

Contenu pédagogique

Retrouvez le contenu de chaque unité d'enseignement sur www.cnam.re

semestre	Intitulé de l'UE	Code	ECTS	Modalité					
UE de pré-requis									
semestre 1	Introduction à la sociologie (à valider si bac +2 mais absence de formation en sciences sociales ; au choix avec PST002) **	AST001	6	cours					
	Formation des adultes histoire cadres et acteurs (à valider si bac +2 mais absence d'expérience en formation ; au choix avec FAD102)	FAD101	4	cours					
	Pratiques pédagogiques en formation d'adultes (à valider si bac +2 mais absence d'expérience en formation ; au choix avec FAD101)	FAD102	6	cours					
2	Psychologie générale éléments de psychologie cognitive clinique et sociale (à valider si bac +2 mais absence de formation en sciences sociales ; au choix avec AST001)	PST002	6	cours					
UE du Titre II Responsable de projets de formation									
sem. 1	Orientation et accompagnement de publics adultes (FAD102)	FAD104	4	cours					
	Ateliers de méthodes des sciences sociales **	FAD107	4	cours					
	Ingénierie d'une action de formation ³	FAD112	4	TP					
annuel	Ingénierie concepts et démarches	FAD109	8	cours					
	Méthodologie de l'analyse des situations et de la conduite de projets ³	FAD110	8	cours					
	Analyse du travail et ingénierie de la formation professionnelle	FAD111	8	cours					
	Organisation des apprentissages et professionnalisation (FAD102) ³	FAD113	8	cours					
	Développement des compétences en situation de travail (FAD112)	FAD114	8	TP					
	Politiques de formation et territoires (FAD103)	FAD115	8	cours					
semestre 2	Institutions et acteurs de la formation des adultes (FAD101) ³	FAD103	6	cours					
	Animation, gestion, évaluation d'une séquence pédagogique (FAD102)	FAD106	6	cours					
	Projet personnel et professionnel	FAD108	6	cours					
	Mémoire professionnel ¹	UA2247	18	mémoire					
	Note bibliographique ²	UA2248	9	synthèse					
	Rapport d'expérience (stage ou activité professionnelle)	UA220U	15	rapport					

 : cours du soir en présentiel -  : cours en journée en présentiel -  : enseignement ouvert à distance -  : regroupements et ressources pédagogiques sur la plateforme Plei@d -  : examen (épreuve sur table) -  : examen (dossier à rendre) -  : examen (présentation orale)

** enseignement en visioconférence avec l'enseignant à distance

¹ Le **mémoire professionnel** a pour double objectif :

- d'identifier le caractère problématique d'une situation professionnelle, de la décrire de façon pertinente, de la rendre plus intelligible en vue d'agir sur elle de façon efficace ;
- de repérer, dans une situation particulière concrète, une (ou des) question(s) plus générales qui sous-tendent le cas particulier ; d'éclairer cette question en ayant recours à des savoirs déjà constitués ; de rendre compte par écrit, en s'adressant à la communauté des praticiens, de ce cheminement qui va d'une question rencontrée dans l'action à une interrogation à portée plus générale, à l'intérieur de la sphère professionnelle.

Le choix du sujet est libre et dépend de votre situation propre : en activité ou en recherche d'emploi, dans un milieu favorable ou non, etc.

² La **note bibliographique** est matériellement distincte du mémoire et devra figurer à sa suite mais, au plan intellectuel, elle est directement en relation avec la recherche qui fait l'objet du Mémoire. Elle porte sur un ouvrage ou sur deux articles parmi ceux utilisés pour les besoins de la réflexion ; le lecteur doit percevoir ce qui relie l'ouvrage à la réflexion de l'élève.

³ La validation des unités d'enseignement suivantes : FAD103, FAD110, FAD112, FAD113 et FAD116 permet la délivrance du **Certificat de compétence Conseiller en ingénierie de formation** (CC88) à condition de justifier des conditions d'accès décrites en page 1.

Expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience (si vous justifiez de la durée et de la nature requises en termes d'activité professionnelle dans le domaine du diplôme) ou de stage (si vous ne remplissez pas les conditions d'expérience exigées par le diplôme) vous sera demandée. (cf. conditions de délivrance).

L'expérience professionnelle est appréciée sur présentation du dossier de « demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle », approuvée par le responsable de la mention du diplôme et en accord avec le jury national de délivrance.

Ce dossier est disponible sur demande auprès du Centre Régional du Cnam de La REUNION et ne peut être rempli à partir du moment où au moins 3 UE sont validées. Il est ensuite soumis à la Direction Nationale des Formations du Cnam pour notification. Au vu de votre dossier transmis à la DNF, la commission précisera la nature et la durée du stage que vous devrez effectuer le cas échéant.

Le stage (hors contrat de professionnalisation) ne commencera qu'après la réception de la notification par la DNF.

>> **En savoir plus**, <http://www.cnam.fr/formation-adultes/>

Les + de la formation

- ▶ une formation homologuée inscrite au RNCP ;
- ▶ une équipe pluridisciplinaire de professionnels et de formateurs agréés par l'établissement national ;
- ▶ une possibilité de raccourcir votre parcours avec la VAE et/ou la VES ;
- ▶ des unités d'enseignement capitalisables à vie !
- ▶ un accès permanent à la plateforme de télé-enseignement du Cnam pour plus de flexibilité.

Equipe pédagogique

DIRECTION NATIONALE

Le diplôme est placé sous la responsabilité de : **Guy JOBERT**,

DIRECTION REGIONALE

Amand BENARD,

Directeur du centre régional de La Réunion

Jean VIRACAOUNDIN,

Responsable pédagogique

ENSEIGNANTS

Jean VIRACAOUNDIN,

Formateur labellisé FPA

Julien VERNET,

Docteur en Sciences de l'éducation

Séverine RAPANOEL,

Docteur en Sciences du langage

Serge PAYET,

Conseiller en formation

Albert MARTINEZ,

Docteur en Sciences de l'éducation

Michel DUCCOTERD,

Consultant formateur

Conditions de délivrance

Pour les candidats ayant suivi les UE dU **Titre professionnel de niveau II Responsable de Projets de formation**, le diplôme leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Avoir acquis les UE qui composent le cursus (obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à chaque UE y compris les UE de pré-requis si le candidat n'a pas d'expérience professionnelle suffisante et/ou de formation dans le domaine des sciences humaines et sociales) (cf. conditions d'accès page 1) ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de 2 années à temps plein (rapport d'activité) dans le domaine de la formation des adultes ou dans un domaine connexe ou de 3 années à temps plein dans un autre domaine, complétées par un stage d'au moins 3 mois ¹ (rapport de stage) en relation avec le diplôme ;
- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 au mémoire professionnel, manifestant la mise en oeuvre et la formalisation d'une démarche de recherche au service d'un projet d'action, ET à la note bibliographique qui y est intégrée donnant lieu à validation spécifique.

¹ Sur présentation du dossier « d'examen anticipé de l'expérience professionnelle » et sur décision du responsable de la mention et en accord avec le jury de délivrance, le stage peut être réduit à une durée qui ne peut être inférieure à 3 mois.

Déroulement de la formation

Les cours se déroulent du lundi au vendredi de 17h à 21h . Chaque unité d'enseignement dispensée en cours magistral fait l'objet de séances de regroupement de 1h20 à raison d'une fois toutes les 3 semaines, et des séances de chat programmées de 40 minutes en moyenne, toujours sur le même créneau horaire (17-21) à raison d'une fois par semaine . Pour les TP, il y a uniquement des regroupements programmés (cf. détails ci-après).

Fréquence des regroupements et des chats par UE

	UE semestrielle		UE annuelle
	4 ECTS	6 ECTS	8 ECTS
TP	11 regroupements		.
Cours	5 regroupements 9 chats	6 regroupements 8 chats	10 regroupements 18 chats
durée d'un regroupement : 1H20 - durée d'un chat : 40 minutes			

TP : travaux pratiques

Vous avez la possibilité de suivre les cours via notre plateforme de télé-enseignement (en visioconférence  ou en différé). **Cependant, 2 présences dans un de nos centres Cnam par unité d'enseignement et par semestre sont obligatoires pour vous présenter aux examens.** La présence aux TP est vivement recommandée. Chaque unité d'enseignement demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine. **Il est recommandé de ne pas suivre plus de 4 UE par semestre la première année d'inscription.**

Le planning est consultable sur site www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel avec les codes d'accès fournis le jour de l'inscription.

Examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre.

Pour chaque unité d'enseignement, les modalités de validation peuvent être de trois types (restitution orale  ,

examen final écrit  ou dossier/projet/rapport ou mémoire à rendre en fin de semestre ) - voir tableau ci-contre.

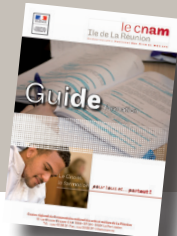
Chaque inscription donne droit de se présenter aux deux sessions d'examens par UE (hors projet tutoré et rapport d'expérience). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'UE ainsi validée est capitalisée à vie.

Il est possible de suivre les enseignements sans se présenter aux examens. Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re en vous connectant à votre espace personnel ou au centre régional du Port. Aucun résultat n'est communiqué ni par téléphone ni par e-mail.

Pour en savoir plus, consultez notre **guide formation** sur www.cnam.re



Débouchés

- Responsable de formation dans un organisme ou dans le service formation d'une entreprise, d'un établissement public (national ou local) ou d'une association ;
- Responsable de projets visant la conception et la réalisation d'actions de formation sur mesure ou de développement des compétences ; Responsable de *plateforme de mobilisation* ou de centre de ressources.
- Master Travail & Société Analyse du travail et développement des compétences du Cnam ou autres Masters des universités ;

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 Formation professionnelle ;

K2101 Conseil en formation ;

K2102 Coordination pédagogique.